

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 30 septembre 2015

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 17

Date de convocation : 24 septembre 2015

Date d'affichage : 12 octobre 2015

L'an deux quinze, le trente septembre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER			X	
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

Ordre du jour

1- Développement Economique

1.1 – BC-2015-0748-BIS-report de location du laboratoire n°1 à la pépinière AGRINOVAL-FASTEFood –

1.2 – BC-2015-0749-Servitudes de tréfonds DAUM

2 - Tourisme

2.1 – Bilan saison estivale Base de Loisirs à Favières

3 - Habitat

3.1 - BC-2015-0750 – Convention OPAH et programme «Habiter Mieux»

4 - Environnement

4.1 – BC-2015-0751 - Mutualisation poste technicien rivière avec la Communauté de Communes du toulouis et la Communauté de Communes du Hazelle pour 2016-2017-2019

4.2 - BC-2015-0752 – Demande de financement pour le programme espaces naturels sensibles – bouvade et ruisseau de l'AAR de Germiny – Conseil départemental 54

5 - Culture

5.1 – BC-2015-0753 – versements des subventions pour les écoles primaires de vanne le châtel, Allain, Favières

5.2 - BC-2015-0754 – mise à disposition des locaux de la Garenne pour le théâtre de Cristal

6 – services aux communes

6.1 – règlement sur la collecte

7 – Moyens Généraux

7.1 – En cas de demi-traitement suite à congé maladie, proposition de limiter les primes à concurrence de la quotité du traitement brut

8- informations diverses

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1 – BC-2015-0748-BIS-REPORT DE LOCATION DU LABORATOIRE N°1 A LA PEPINIERE AGRINOVAL-FASTEFood – Les élus du bureau communautaire ont validé la demande de report de Madame Besançon, gérante de la société FASTEFood par délibération BC 2015-0725 et par délibération BC 2015-0739 qui précisait démarrerait son activité dans le labo n°1 de la pépinière AGRINOVAL à partir du 1^{er} septembre 2015 et par la suite du 01 octobre 2015, elle demande de reporter d'un mois son entrée dans les locaux, à compter du 1^{er} novembre 2015, les autres termes du bail restent inchangés. Il s'agit d'une entreprise de restauration mobile de qualité, avec des produits frais et locaux.
Les membres du bureau après en avoir délibéré

DECIDENT d'accepter la demande de bail dérogatoire de la société FASTEFood pour le labo 1 de la pépinière AGRINOVAL, pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 et ce pour un montant loyer mensuel de 250 € HT et 60 € de charges provisionnelles

AUTORISENT le Président à signer tout document découlant de la présente décision

1.2 – BC-2015-0749-SERVITUDES DE TREFONDS DAUM

Le Vice-président informe les membres du bureau que dans le cadre des travaux de réorganisation et de mises en conformité aux normes environnementales, la société DAUM doit procéder à la réfection et à la mise en place de réseaux (AEP, EP...) dont une partie passe sur des terrains appartenant à la Communauté de communes.

Les plans DCE des réseaux sont présentés aux membres du bureau qui sont invités à se prononcer sur l'accord à donner par la communauté de communes à la société DAUM pour réaliser ces travaux avant l'établissement des actes de servitudes à l'issue des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

DECIDENT d'autoriser la société DAUM à effectuer les travaux de réfection et installation de réseaux sur les propriétés de la Communauté de communes selon les plans DCE.

DONNENT leur accord pour l'établissement futur des servitudes nécessaires à l'entretien des réseaux au profit de la société DAUM dès que les plans de recollement seront faits. Les conditions de ces servitudes resteront à fixer dans une prochaine délibération.

2 - TOURISME

2.1 – BILAN SAISON ESTIVALE BASE DE LOISIRS A FAVIERES

En 2015, La communauté de commune a organisé 13 manifestations réparties sur 13 semaines, comprenant 6 animations enfants et 7 animations tout public.

L'animatrice nature de la Communauté de Communes, Laura Filhol a été recrutée à temps complet pour mettre en place des animations spécifiques autour d'espaces naturels à destination du grand public, des scolaires, des centres de loisirs et des groupes d'association.

D'autres partenariats se sont construits avec les associations locales, notamment l'association de pêche, permettant d'initier des enfants aux techniques de pêche.

Le soutien des financeurs est indispensable pour offrir à la population des **animations de qualité et gratuites**. L'Europe, autour de LEADER, le Conseil Régional, le Conseil départemental sont des partenaires de premier plan pour réaliser ces actions.

Une fréquentation en hausse (sur 2,5 mois contre 2 les années passées) :

	Entrées individuelles	Dont abonnements	Enfants de centres aérés
2015	17 416	164	2 183
2014	5 802	112	1 312
2013	16 732	221	1 733
2012	13 054	108	1 454

Nous estimons objectivement la fréquentation en 2015 à **25000 personnes**, en ajoutant les enfants de moins de 1.15m et les personnes profitant du site en dehors des horaires d'ouvertures.

- **1300** personnes réparties sur 13 animations estivales.
- **1340** nuitées payantes (CAPA compris) à l'aire naturelle de camping, sans aucune communication ciblée.
- Une aire de camping-car (5 places) gratuite et ayant toujours au moins un usager sur les trois mois estivaux.
- Des animations scolaires pour **14 classes** et **300** enfants en 2015 et **3 à 4 ateliers** par semaines dans le cadre des NAP.
- Un site internet avec :

	Visites/15 semaines	Max/semaines
2015	13 478	2 768
2014	8 212	1 204
2013	10 800	2 600

- Une page Facebook avec **1650** « j'aime ».
- Un bar-restaurant ayant déclaré en 2012 **85 000€ de CA** sur 3 mois d'exploitation, en 2013/2014 **125 000€ de CA** sur 6 mois d'exploitation et en 2015, sur trois mois à **80 000€**.

3 - HABITAT

3.1 - BC-2015-0750 – CONVENTION OPAH ET PROGRAMME «HABITER MIEUX»

Le protocole « Habiter mieux » définit les conditions d'accès et les modalités de mise en œuvre au plan local du programme « Habiter mieux », géré par l'Anah. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois s'est engagée à mobiliser des moyens humains et financiers et à coordonner ses actions avec l'ensemble acteurs locaux et des partenaires du contrat local d'engagement, pour répondre aux objectifs suivants :

- identifier et accompagner les ménages les plus modestes de la Communauté de Communes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et à l'aide de solidarité écologique de l'Etat,
- accélérer l'amélioration thermique du parc de logements privés de la Communauté de Communes et contribuer ainsi aux efforts nationaux de réduction des consommations énergétiques.

La Communauté de Communes a décidé d'accorder dans ce cadre une aide aux travaux de 500 € par ménage propriétaire occupant bénéficiant du programme « Habiter Mieux ». L'enveloppe réservée, dans le cadre de ce programme par et sur les fonds propres de la Communauté de Communes, s'élève à 10 000 € (20 dossiers), au titre des exercices 2014 et 2015.

Ce quota de dossier étant presque atteint, la Communauté de Communes souhaite maintenir cette aide jusqu'au démarrage de l'OPAH dans quelques mois. En effet, la convention d'OPAH, avec les objectifs de son volet « énergie et précarité énergétique », vaudra protocole « Habiter Mieux ».

En attendant le démarrage de l'OPAH, la Communauté de Communes s'engage à financer maximum 5 dossiers supplémentaires. L'enveloppe réservée, sera donc de maximum 12 500 € (25 dossiers), au titre des exercices 2014 et 2015 (engagement sur le protocole)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

VALIDENT l'engagement financier portant sur 5 dossiers supplémentaires, soit 12500 € maximum à programmer sur l'exercice 2016.

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente.

4 - ENVIRONNEMENT

4.1 – BC-2015-0751 - MUTUALISATION POSTE TECHNICIEN RIVIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOULOIS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAZELLE POUR 2016-2017-2019

Dans le cadre de leur prise de compétence « cours d'eau », les Communautés de Communes du Toulinois, de Hazelle en Haye et du Pays de Colombey et du Sud Toulinois ont souhaité ouvrir un poste de technicien rivière mutualisé sur le territoire des 3 collectivités. Ce poste va arriver à son échéance le 31 décembre 2015. Or de nombreux projets, études et travaux sont actuellement en cours :

- Pour la Communauté de Communes de Hazelle en Haye, le programme de restauration du Terrouin et de ses affluents est en cours de réalisation. Il faudra également mettre en place le programme d'entretien du Terrouin et travailler sur la problématique de la répartition du débit entre le canal d'aménagé à l'ancien moulin d'Avrainville et le talweg du cours d'eau.
- Pour la Communauté de Communes du Toulinois, plusieurs programmes de travaux sont en cours d'élaboration (Terrouin, Ingressin, petit Ingressin, ruisseau d'Esch), et l'entretien des précédents programmes de renaturation doit aujourd'hui être mis en place (Grosrouvres et Bouvade). Un suivi et un avis sur les études concernant les milieux récepteurs des projets d'assainissement collectifs est également souhaitable.
- Pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, le programme de restauration de l'Aroffe et de ses affluents – tranche 3 est en cours de réalisation, plusieurs programmes de travaux sont en cours d'élaboration et/ou de réflexion (bassin versant de l'Aroffe, ruisseau de l'Aar, ruisseau de

Rosières), et enfin l'entretien des précédents programmes de renaturation doit aujourd'hui être mis en place (Queue de Sompierre et Bouvade).

Par conséquent et afin de mener la suite de ces opérations, il est proposé de prolonger la mission du technicien rivière pour une durée de 3 ans. Le poste sera porté administrativement par la Communauté de Communes du Toulois.

La répartition du temps de travail de l'agent sera la suivante :

- 2/5 pour la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois,
- 2/5 pour la Communauté de Communes du Toulois,
- 1/5 pour la Communauté de Communes de Hazelle en Haye.

Le poste pourrait être accompagné à hauteur de 80% du montant hors taxe, par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à travers le service en charge des Espaces Naturels Sensibles et Environnement. Le reste étant à la charge des intercommunalités.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

ACCEPTENT la prolongation du poste de technicien rivière mutualisé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31/12/2018 avec un portage administratif par la CC du Toulois

AUTORISENT le président à signer la convention relative à la mutualisation du poste sur les Communautés de Communes du Toulois, de Hazelle en Haye et du Pays de Colombey et du Sud Toulois.

AUTORISENT le remboursement des frais liés à l'animation de l'action au profit de la CC Toulois en charge de coordonner le portage administratif et financier de l'action à compter de 2016, déduction faite des subventions perçues.

S'ENGAGENT à programmer les crédits nécessaires sur le BP 2016.

4.2 - BC-2015-0752 – DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME ESPACES NATURELS SENSIBLES – BOUVADE ET RUISSEAU DE L'AR DE GERMINY – CONSEIL DEPARTEMENTAL 54

Le président présente le projet d'animation programmé sur les Espaces Naturels Sensibles des cours d'eau La Bouvade et le ruisseau de l'AR de Germiny.

Dans le cadre de sa politique de préservation des espaces sensibles, le conseil départemental peut accompagner les collectivités sur des projets pédagogiques et d'animation.

La communauté de communes envisage de mettre en place ces actions dans le cadre de l'animation proposée par l'animatrice nature de la collectivité, à destination des scolaires mais également d'un public plus large.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le Président à solliciter une aide du Conseil Départemental à hauteur de 2000,00€ pour des actions d'animation sur les sites ENS de la Bouvade et de l'Ar.

AUTORISENT le président à déposer les demandes de financement et à signer tout document découlant de la présente.

5 - CULTURE

5.1 – BC-2015-0753 – VERSEMENTS DES SUBVENTIONS POUR LES ECOLES PRIMAIRES DE VANNE LE CHATEL, ALLAIN, FAVIERES

Le Vice-Président en charge de la culture propose, dans le cadre du règlement d'aides aux projets d'écoles, que trois projets d'animation réalisés par les écoles primaires bénéficient d'une subvention sur l'exercice 2015 :

- Ecole de ALLAIN , le montant total des dépenses est de 12 305 €, la subvention sollicitée est de 750 €
- Ecole de Favières , le montant des dépenses est de 4 018 €, la subvention sollicitée est de 750 €
- Ecole de Vannes le châtel, le montant des dépenses est de 4 018 €, la subvention sollicitée est de 556.50 €

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à verser les subventions à destination des écoles primaires comme indiqué ci-dessus sur l'imputation budgétaire c/65737 du BP 2015 :

Ecole primaire de ALLAIN : subvention allouée à hauteur de 750€

Ecole primaire de FAVIERES : subvention allouée à hauteur de 750€

Ecole primaire de VANNES LE CHATEL : subvention allouée à hauteur de 556.50€

AUTORISENT le Président à signer tous les documents découlant de la présente.

5.2 - BC-2015-0754 – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA GARENNE POUR LE THEATRE DE CRISTAL
BC 2015-0754 DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA GARENNE POUR LE THEATRE DE CRISTAL

Le Theatre de CRISTAL occupe de manière provisoire la cellule 2 pour stocker du matériel, cette location est réalisée dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse pour une période provisoire jusqu'au 14 octobre 2015, conformément au terme du bail civil, un avenant sera rédigé pour modifier l'article précisant la durée du bail. Cependant, il est précisé que les locaux devront être disponibles à tout moment si une demande de location est présentée par une entreprise.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire
AUTORISENT le Président à signer l'avenant au bail civil précisant que la location gracieuse commence le 01 octobre 2015 et jusqu'au 14 octobre 2016.

6 – SERVICES AUX COMMUNES

6.1 – REGLEMENT SUR LA COLLECTE

Le vice-président présente pour information un premier projet de règlement de collecte, lors du prochain bureau communautaire, les élus pourront délibérer sur un projet définitif.

7 – MOYENS GENERAUX

7.1 – EN CAS DE DEMI-TRAITEMENT SUITE A CONGE MALADIE, PROPOSITION DE LIMITER LES PRIMES A CONCURRENCE DE LA QUOTITE DU TRAITEMENT BRUT

Le Président précise que la collectivité peut réduire le montant des primes à due proportion du nombre de jours d'absences non rémunérées.

Aussi pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, il est proposé de diminuer les primes à due concurrence du traitement.

Les membres du bureau souhaitent connaître le règlement sur d'autres collectivités, et demandent au président de rencontrer le délégué du personnel

8- INFORMATIONS DIVERSES

- Date des prochains bureaux – 4 novembre 2015 – 2 décembre 2015
- Date des prochains conseils communautaires – 14 octobre 2015 – 26 novembre 2015 – 16 décembre 2015

Levée de séance à 23 h 30

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- 1.1 – BC-2015-0748-BIS-report de location du laboratoire n°1 à la pépinière AGRINOVAL-FASTEFood –
1.2 – BC-2015-0749-Servitudes de tréfonds DAUM
3.1 - BC-2015-0750 – Convention OPAH et programme «Habiter Mieux»
4.1 – BC-2015-0751 - Mutualisation poste technicien rivière avec la Communauté de Communes du toulais et la Communauté de Communes du Hazelle pour 2016-2017-2019
4.2 - BC-2015-0752 – Demande de financement pour le programme espaces naturels sensibles – bouvade et ruisseau de l'AAR de Germiny – Conseil départemental 54
5.1 – BC-2015-0753 – versements des subventions pour les écoles primaires de vanne le châtel, Allain, Favières
5.2 - BC-2015-0754 – mise à disposition des locaux de la Garenne pour le théâtre de Cristal

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

